

Fédération Nationale des Associations engagées dans le
Domaine de l'Enfance au Burundi, FENADEB en sigle.

RAPPORT ANNUEL DES REALISATIONS, ANNEE 2021



Bujumbura, Mars 2022

0. Introduction

Le présent rapport relate les réalisations résultant de la mise en œuvre des programmes de la FENADEB durant l'exercice de l'année 2021, à travers les quatre projets exécutés par la FENADEB au cours de cette année :

- a) Projet de renforcement du système de monitoring des cas des violations de l'enfant et monitoring anti traite des personnes, financé par l'UNICEF
- b) Projet de renforcement de la réponse nationale à la prévention de la traite des personnes, à la protection des victimes et aux poursuites judiciaires au Burundi financé par l'Organisation Internationale pour les Migrations, OIM,
- c) Projet d'assistance aux victimes de la traite, financé par l'Organisation Internationale pour les Migrations, OIM,
- d) Projet EJO/Twige Neza financé par les fonds de l'Agence de Coopération pour le Développement via l'ONGI Play International.

Ce rapport indique dans l'ensemble les situations et cas de violations des droits de l'enfant enregistrés au cours de cette année dans différentes localités du pays ainsi que les personnes ayant été victimes de la traite, leurs assistances ainsi que les sensibilisations à la lutte contre la traite des personnes. Il présente la situation des droits de l'enfant telle qu'observée et enregistrée au cours de l'année 2021 par son système de monitoring de la traite et autres violations des droits de l'enfant, qui est installé dans toutes les provinces et communes du pays.

Les informations contenues dans ce rapport ont été recueillies, vérifiées et rapportées avec l'appui des points focaux de la FENADEB qui interviennent dans toutes les provinces et communes du pays, et les activités ont été mises en œuvre par la FENADEB en collaboration et en partenariat avec l'UNICEF, OIM, Play International ainsi qu'avec la contribution de ses associations membres

Pendant la mise en œuvre de son programme, la FENADEB a connu des succès mais aussi elle a rencontré certaines difficultés et ceci apparaîtra dans le contenu de ce rapport.

I. Présentation de la FENADEB

Créée en 2011 et agréée comme ASBL par l'Ordonnance Ministérielle n°530/961 du 08 août 2011 du Ministre de l'Intérieur et entérinée par la Prise d'Acte n° 530/1344/CAB/2019 du 20 juin 2019. la Fédération Nationale des Associations engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi, FENADEB en sigle, est un collectif d'associations qui se propose d'œuvrer pour le respect et la défense des droits de l'enfant au Burundi à travers des actions de protection, de promotion et de plaidoyer, visant à lui assurer un épanouissement dans le cadre de la convention internationale des droits de l'enfant. Elle regroupe aujourd'hui plus d'une soixantaine d'organisations intervenant dans le domaine de l'enfance au Burundi et continue de recevoir davantage de demandes d'affiliations.

Elle a pour mission principale le plaidoyer en faveur des droits des enfants et des organisations œuvrant dans le domaine de l'enfance au Burundi, coordonner leurs interventions et renforcer leurs capacités opérationnelles. Dans le domaine de lutte contre la Traite des personnes, la FENADEB étend ses activités

sur les adultes vus que ce phénomène impacte sérieusement la vie des enfants quand il touche les adultes qui sont les garants du bien-être de l'enfant.

En vue d'atteindre ses objectifs, la FENADEB travaille en partenariat avec les organisations locales et internationales œuvrant dans le domaine de l'enfance et appui les actions du gouvernement en matière de protection, de plaidoyer et promotion des droits de l'enfant,

Elle s'est fixée comme objectifs de :

- Créer un cadre approprié pour faciliter la collaboration et la complémentarité entre les ASBLs/ONGs partenaires en vue d'une meilleure efficacité dans la réponse communautaire ;
- Coordonner et harmoniser les différentes interventions des ASBL œuvrant dans le domaine de l'enfance au Burundi ;
- Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles des ASBLs de défense des droits de l'enfant en vue d'atteindre leurs objectifs ;
- Mobiliser les ressources nécessaires pour promouvoir les droits de l'enfant au Burundi ;
- Encourager la participation des enfants et à partir des avis des enfants et jeunes dans la recherche des solutions aux problèmes sociaux ;
- Faire le plaidoyer auprès du Gouvernement et des bailleurs de fonds pour la réponse communautaire en faveur des enfants et des femmes ;
- Bâtir des relations avec d'autres fédérations régionales et internationales engagées dans le domaine de l'enfance.

II. Présentation des réalisations

II.1. Cadre de travail

Le Burundi a enregistré des avancées significatives en matière de protection des droits de l'enfant. Il s'est doté d'un cadre légal solide par la ratification des instruments juridiques internationaux et régionaux clés de protection de l'enfant dont la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) en 1990 et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) en 2000. Aussi, il a adopté des lois nationales en vue de lutter contre des violations spécifiques qui affectent les enfants. C'est notamment l'adoption de la loi portant prévention et répression de la traite et protection des victimes de la traite des personnes (2014) et la loi portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre (2016).

Plus spécifiquement, le pays dispose d'une politique nationale de protection de l'enfance (PNPE) 2020-2024 qui s'inspire des instruments nationaux et internationaux de protection des droits de l'enfant et qui vise d'offrir à tous les enfants un cadre politique, légal, institutionnel et communautaire qui les met à l'abri de toute forme de violation de leurs droits. Cette politique entend renforcer l'efficacité du système de protection de l'enfance afin d'assurer qu'ils offrent à tous les enfants, et particulièrement aux plus vulnérables, des services de protection de qualité contre la violence, l'exploitation, la discrimination et la négligence dans des situations d'urgence et de non urgence.

En outre, le pays se dote d'un cadre institutionnel solide en matière de protection avec sept ministères interviennent dans la protection des droits de l'enfant. Ces derniers sont :

- le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre,
- le Ministère de la Justice,
- le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique,
- le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement,
- le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique,
- le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA et
- le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Aussi, l'existence d'un Département de l'Enfant et de la Famille au sein du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre constitue un cadre important de protection de l'enfant en situation d'urgence et de non urgence.

Toutes ces institutions et lois manifestent l'importance que le Gouvernement attache à la protection de l'enfant. Aux côtés du Gouvernement, différents autres intervenants dont les organisations de la société civile, les agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales étrangères s'activent pour avancer les droits de l'enfant.

Malgré la volonté et les efforts consentis dans ce domaine, la situation des droits de l'enfant au Burundi demeure préoccupante eu égard au nombre d'enfants victimes de différentes formes de violations dans différentes provinces du pays.

Les interventions de la FENADEB s'inspirent des politiques en vigueur au Burundi pour avancer les droits de l'enfant. La FENADEB, seule Fédération nationale des associations engagées du domaine de l'enfance au Burundi, inscrit ses interventions dans le cadre de la protection et la promotion des droits de l'enfant en vue de garantir à tous les enfants un environnement qui les met à l'abri de toute forme de violence, exploitation, abus et négligence. Ainsi, elle a mis en place différentes initiatives qui concourent pour la réalisation de cette mission de protection de l'enfance au Burundi. Parmi ces initiatives, un programme de monitoring des violations des droits de l'enfant afin de collecter les informations relatives aux violations des droits de l'enfant pour mieux y répondre.

Le programme de monitoring des violations des droits de l'enfant s'appuie sur les interventions de 220 points focaux intervenant dans toutes les communes burundaises. Il a été mis en place avec l'appui de l'UNICEF qui a soutenu les activités de mise en place et formation de ces points focaux pour qu'ils soient à la hauteur de mener un monitoring des violations des droits de l'enfant d'une manière professionnelle et tenant en compte les principes éthiques de protection des enfants victimes des violations.

II.2. Réalisations projet par projet

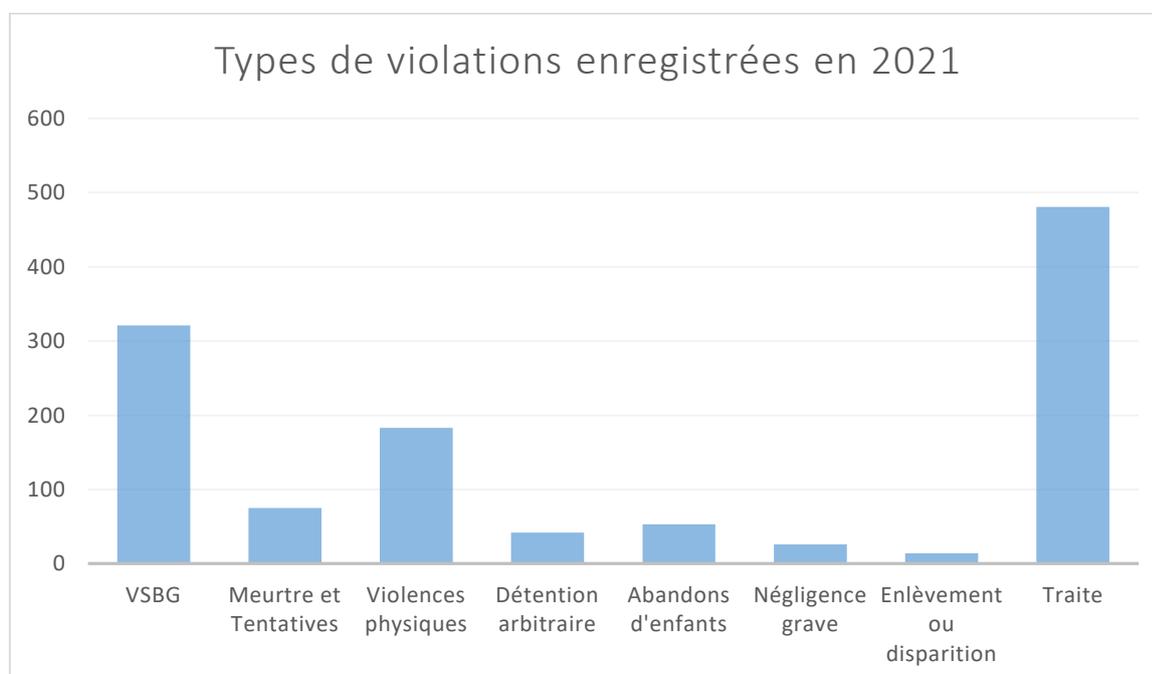
A. Projet Monitoring des violations et /Anti- Human Trafficking : Renforcement du système de monitoring de la traite et autres violations des droits de l'enfant

En 2021, la FENADEB a continué à suivre de près l'évolution des violations des Droits des enfants avec un aspect particulier aux violences faites aux enfants dans tous les milieux de sa vie (la communauté, l'école, l'environnement familial, etc.)

Ce projet en titre est financé par l'UNICEF avec les fonds de l'Agence américaine de Développement International – USAID. Entre autres violations observées, la traite des personnes qui cible aussi les jeunes dont l'âge est compris entre 11 et 18 ans et qui sont abusivement exportés vers les pays étrangers ou sont exploités localement dans le pays.

Ce projet ne fait pas seulement rapporter ces violations, il sensibilise, organise des plaidoyers, réfère les cas rapportés qui nécessitent des appuis spécifiques vers les services spécialisés des partenaires et forme aussi différentes catégories de personnes sur la façon de réduire sinon éradiquer ces violations des Droits des enfants.

Dans ce projet, les rapports provenant des points focaux de la FENADEB au cours de l'année 2021 font état de 1195 enfants victimes de violations. Parmi ces victimes, 604 sont des garçons, 541 des filles et 30 de sexe inconnu. Ces violations sont constituées de cas de traite (40.3%), des violences sexuelles (26.9%), des violences physiques et psychologiques (15.2%), ainsi que des cas de meurtre et tentatives de meurtre (6.3%), le reste de la proportion se partage entre des cas d'union précoce ou forcée, des détentions arbitraires, des abandons d'enfants, et de la négligence grave.



Les effectifs des cas de violations se répartissent disproportionnellement entre les mois et on remarque une augmentation importante qui a commencé au début de la période d'été jusqu'à la fin du mois de novembre 2021.

En plus des actions de monitoring de la traite et autres violations des droits de l'enfant, il y a eu des actions d'assistance aux enfants victimes des différentes violations, ainsi que la sensibilisation à promotion des droits de l'enfant et spécialement à la lutte contre la traite

Ainsi, 491 enfants victimes des différentes violations ont bénéficié d'une assistance juridique grâce aux actions de plaidoyer, de référencement et d'assistance légale par la FENADEB, 643 enfants victimes des violations ont été référées vers une assistance psychosociale et 47 enfants ont bénéficié des soins médicaux en urgence, et plus de 1258 personnes ont été touchées par les sensibilisations à la lutte contre la traite, et les sensibilisations à la lutte contre la traite ont touchées aussi les communautés scolaires où plus de 5467 jeunes ont été sensibilisés

Photo de l'équipe de la FENADEB en train de sensibiliser les jeunes scolarisés pour ne pas abandonner l'école et par conséquent être victimes de la traite



Impact du projet dans la communauté

A travers les comportements adoptés par plusieurs personnes face aux violations des Droits de l'enfant, l'année 2021 a montré que les enseignements des sensibilisations ont portés des fruits. En effet, beaucoup de cas ont été rapportés par les témoins des scènes qui violent les droits des enfants. On citera plusieurs cas de maltraitements physiques (brulures, bastonnades exagérées, tortures physiques et psychologiques, violences sexuelles, meurtres et assassinats, etc). Les réseaux sociaux ont été souvent exploités pour informer les forces de sécurité de proximité afin d'arrêter les criminels impliqués dans les

violences sur les enfants. Ce qui montre, que les populations ont internalisé les enseignements reçus des séances de formation et d'information organisées par la FENADEB à travers ce projet.

Un autre indicateur non négligeable est celui des réponses par les services publics comme la justice et la police. Au courant de la période sous rapport, des interventions policières ont été plus fréquentes pour saucer les enfants en proie des malfaiteurs. La justice de son côté a sévi contre tous ceux qui ont été auteurs des différentes violations sur les enfants, organisant parfois des jugements en fragance pour décourager les criminels

B. Projet de renforcement de la reponse nationale a la prevention de la traite des personnes, a la protection des victimes et aux poursuites judiciaires au burundi ,financé par l'OIM

Les réalisations résultent de la mise en œuvre du « **Projet de Renforcement de la réponse nationale à la prévention de la traite des personnes, à la protection des victimes et aux poursuites judiciaires au Burundi** durant l'exercice de janvier 2021 à Decembre 2021, à travers les axes tracés dans le document narratif du projet et toujours en accord avec le bailleur à savoir :

- I. Les formations :
 - à l'endroit des membres des organisations locales et structures décentralisées de l'Etat présentes sur le terrain œuvrant dans le secteur de la protection,
 - à l'endroit des membres des organisations locales et services publics fournisseurs des services de prise en charge des survivant (e)s de la traite des personnes ;
- II. Les sensibilisations communautaires de masses dans les 117 communes du pays ;
- III. Les sensibilisations communautaires à l'aide des outils IEC (spots radio, matériels imprimés comme les brochures, les dépliants, les affiches, etc.) ;
- IV. Le renforcement des capacités du personnel affecté au projet ;
- V. L'assistance, et la réintégration des victimes de la traite.

Ce rapport indique dans l'ensemble les activités de prévention à travers différentes stratégies de sensibilisation et de formation pour alerter la population sur l'existence de ce fléau, les moyens utilisés par les trafiquants, les conséquences encourues par les victimes ainsi que les stratégies d'intervention enregistrés au cours de la période du projet dans différentes localités du pays mais aussi des activités de protection telles que l'identification des victimes de la traite ,l'Evaluation des besoins des victimes de la traite, l' assistance directe aux victimes de la traite ,la Sensibilisation des victimes sur la traite ainsi que la Formation en métiers les victimes nécessiteuses

Toutes ces activités ont permis aux bénéficiaires de retrouver la vie et d'être bien réintégrées dans la communauté

. Pendant la mise en œuvre du projet qui nous occupe dans ce rapport, la FENADEB a connu des succès mais aussi elle a rencontré certaines difficultés et ceci apparaîtra dans le contenu de ce rapport.

Dans les lignes qui suivent, nous allons présenter les activités détaillées mises en œuvre dans le cadre du projet, les résultats atteints par rapport aux indicateurs fixés, les défis rencontrés ainsi que les impacts auprès des communautés bénéficiaires

1. LES FORMATIONS

Méthodologie utilisée

Pour la mise en œuvre de cette activité, la FENADEB a initié sa méthodologie en introduisant des outils de mesurage des connaissances de ce phénomène avant et après la formation. Cette technique a permis de voir le niveau de compréhension préformation et l'apport de la formation aux bénéficiaires par un test post-formation. *Si on fait la moyenne des résultats des pré et post-test lors des différentes séances de formation, on constate qu'au près test, 10% des participants ont eu une note comprise entre 80 et 100% tandis que 86% ont eu une note comprise entre 80 et 100% au post test .*

La progression étant alors de 76%, Ce qui prouve que les notions ont été bien assimilées

Les participants à ces formations étaient des membres des organisations locales, services publics fournisseurs des services de prise en charge des survivant(e)s de la traite des personnes, et les autorités locales, des représentants des groupes des vulnérables tel que les handicapés. Afin de pérenniser les acquis des formations, il a été demandé à chaque personne ayant participé aux formations avec les représentants des organisations et autorités locales de former à son tour 10 personnes (au moins) parmi son entourage, ce qui a été fait et continue d'être fait. Certains participants ont sensibilisé dans les écoles tandis que les administratifs continuent de passer des messages sur la lutte contre la traite des personnes lors des réunions de sécurité tenues tous les lundis ou dans les travaux communautaires et /ou camps de travail

Photo atelier de formation dans la commune de Bubanza



A l'issue des échanges et débats, les participants ont chaque fois dégagé quelques recommandations pour toujours contribuer à prévenir les burundais contre le crime de la traite. Celles-ci ont retenu l'assentiment des participants :

- Renforcer au maximum le monitoring et le rapportage en temps réel, des cas de traite des personnes par les PF;
- Renforcer la synergie des actions des acteurs et parties prenantes engagées dans la lutte contre la traite des personnes;
- Renforcer l'intégration de la thématique "lutte contre la traite des personnes" dans les CPE et les CMS (comités mixtes de sécurité) au niveau collinaire (penser même à la désignation d'un point focal chargé de la lutte contre la traite dans ces comités);
- Renforcement des capacités des autorités administratives élues et policières sur la lutte contre la traite (à travers les ateliers d'information et de sensibilisation);
- Appui mutuel et complémentaire des PF par les coordinateurs régionaux et/ou provinciaux dans certaines interventions délicates pour question d'efficacité;
- Multiplier les outils de sensibilisations nécessaires et efficaces;
- Initier des AGR en faveur des familles vulnérables et celles ayant récupéré les victimes de la traite pour favoriser leur rétention dans leurs ménages;
- Renforcer la collaboration entre partenaires pour les référencements et dans toutes les actions menées;
- Responsabilisation et appropriation de la lutte aux acteurs engagés à tous les niveaux (du niveau communautaire jusqu'au niveau national);
- Renforcer et actualiser les structures de protection des enfants (CPE);
- Associer les Bakanguriramahoro (femmes médiatrices de paix) dans la lutte contre la traite au niveau communautaire.
- Vulgaliser la loi du 29 Octobre 2014 portant, prévention, protection des victimes et répression des auteurs de la traite

En clôturant les activités, les participants ont eu des échanges pour qu'eux-mêmes puissent définir leurs engagements prioritaires pour juguler ce phénomène de la traite dans leurs communes respectives.

2 . SENSIBILISATIONS DANS LES COMMUNES

Méthodologie utilisée

Covid-19 dans lequel le monde est plongé, il a été convenu avec le bailleur d'organiser à la place des sensibilisations de masse dans les communes ; des dialogues communautaires afin que les personnes sensibilisées touchent à leur tour au moins 10 personnes.

Au cours de l'analyse des résultats obtenus lors des premières séances de dialogue communautaires, on a constaté que la stratégie ne permettait pas d'atteindre les résultats

C'est ainsi que la stratégie d'Utiliser des fiches de rapportage par les bénéficiaires directs a été introduite pour que chaque personne ayant participé à ces sensibilisations, touche à son tour 50 personnes (au moins) parmi son entourage.

Certains participants ont sensibilisé dans les écoles, dans les églises, dans les rencontres avec leurs pairs mais aussi dans les travaux communautaires pour les administratifs à la base et ont dépassé largement le nombre souhaité, en témoigne les fiches remplies et conservées au niveau de la coordination du projet.

Ces activités de sensibilisations ont touché 30615 personnes

Photo illustrant une séance de dialogue communautaire en commune Rumonge avec un peu de distanciation (mesures contre covid) entre les participants



Séance de sensibilisation dans la communauté par les bénéficiaires directs en commune Muhuta



3 . Le renforcement des capacités du personnel du projet

Au début du mois de juillet 2021, le personnel technique affecté au projet a participé à un atelier de 5 jours **de renforcement des capacités des prestataires de service sur l'identification et assistance aux survivants de la traite des personnes** destiné aux coordinateurs et gestionnaires des cas des organisations membres et non membres du groupe de travail de lutte contre la traite dirigé par l'OIM avec la FENADEB comme Co-lead. Les coordinateurs des organisations ont participé en tant que leaders capables de restituer aux autres membres de leurs organisations des acquis de cet atelier, et les gestionnaires de cas en tant que ceux qui identifient, rapportent des cas de traite interne et externe et assistent ou réfèrent les Victimes de la traite. Certains points focaux provinciaux de la FENADEB ont été conviés à des séances de travail avec l'OIM pour discuter des sujets en rapport avec le rapportage des cas de traite, le screening et le référencement des cas.

Dans cette même logique, une délégation de la FENADEB a participé à un atelier d'évaluation des activités des partenaires de l'OIM au mois de septembre 2021 en Province de Muinga

C. Projet d'assistance des victimes de la traite des victimes

Activités réalisées

Dès le 27 Juin 2021, la FENADEB a commencé à recevoir des victimes de la traite en provenance du Kenya, d'Arabie Saoudite, du Koweït et de l'Oman, qui avaient besoin d'une assistance immédiate. Toutes ces victimes ont reçu une assistance alimentaire et en frais de transport afin qu'elles puissent retourner chez elles. Parmi ces victimes de la traite, certaines ont reçu une assistance médicale car elles en avaient grandement besoin. Progressivement, la FENADEB a enregistré d'autres cas de traite qui ont également bénéficié d'une assistance directe et toutes ces assistances ont été offertes alors que les fonds du projet n'étaient pas encore arrivés.

. Parmi les assistances données, on peut citer les assistances suivantes :

- ✓ La consultation médicale
- ✓ Les soins médicaux
- ✓ Le paiement des factures pharmaceutiques
- ✓ Le déplacement des malades
- ✓ La restauration des malades
- ✓ La formation en métiers (couture, art culinaire et coiffure mixte)
- ✓ Les kits pour réintégration familiale

Ce paquet de service a été offert à 84 femmes et filles venues des pays du Golf

Pour ces femmes et filles en provenance des pays du Golf ou du Kenya, leur accueil était organisé comme suit. : Une équipe de la FENADEB se rendait à l'Aéroport Melchior NDADAYE en compagnie d'une équipe de l'OIM pour les aider au niveau des démarches de sortie de l'aéroport et pour un soutien moral. L'OIM avait chaque fois un véhicule pour le transport de ces victimes tandis que la FENADEB devait aussi avoir un véhicule de transport de son propre staff qui devait chaque fois être disponible si un programme de retour est connu. En même temps, la FENADEB devait organiser la logistique qui était constituée ; du kit retour pour les victimes qui pouvaient directement rentrer, la restauration car elles arrivaient ayant faim et l'hébergement pour les victimes qui pouvaient décider de ne pas rentrer directement. Mais jusqu'aujourd'hui, aucune victime n'a été hébergée dans le cadre de ce projet.

A côté de ces femmes que nous avons accueilli à l'Aéroport Melchior NDADAYE, nous avons pu identifier d'autres victimes à travers le monitoring des points focaux de la FENADEB implantés dans toutes les communes du pays mais aussi avec l'appui de nos partenaires tels que OIM, le point focal du Ministère des relations extérieures, les associations communautaires œuvrant dans le domaine des droits ainsi que la police nationale du Burundi.

Pour toutes les victimes déjà enregistrées jusqu'ici, un screening a été fait pour vérifier si elles remplissent les critères d'éligibilité aux différents types d'assistance prévues dans le cadre de ce projet.

En plus de ces services d'assistance offerts, la FENADEB a organisé des formations professionnelles en faveur de 40 victimes de la traite sur base des métiers que chaque victime devait choisir.

Ces formations sont utiles car elles permettront aux victimes d'être indépendantes du fait qu'elles vont gagner de l'argent suite à ces métiers.

L'intégration des métiers dans la réintégration des victimes n'est pas un fruit du hasard. En effet, les victimes sont souvent des gens qui n'ont pas étudié beaucoup et qui n'ont aucun diplôme à présenter pour la plupart pour chercher du travail. Pour celles qui ont étudié, ce sont des personnes qui n'ont pas eu du travail et qui se sont découragées. Si elles parviennent à étudier les métiers, ça les reconforte et trouvent alors les moyens de pouvoir gagner du travail. Etant donné que ce sont elles qui se sont choisies les métiers, elles fournissent des efforts pour bien réussir.

. Concernant les domaines de formation, il s'agit des domaines suivants :

- Formation en couture
- Formation en art culinaire
- Formation en coiffure et beauté

EFFECTIF DE VICTIMES	TYPE DE METIERES CHOISIS
21	Couture
15	Art et culinaire
4	Coiffure de beauté





Photos illustrant les bénéficiaires des formations en art culinaire lors de la descente de suivi de l'équipe du projet au sein de la FENADEB

Photo de remise des certificats des bénéficiaires en différents métiers



TABLEAU SYNTHESE DES RESULTATS PAR RAPPORT AUX INDICATEURS DES ACTIVITES DE PROTECTION DES VICTIMES DE LA TRAITE DES PERSONNES

No	Activités	Victimes à toucher	Victimes touchées/ou assistées	Taux de réalisation	Observations
1	Assistance directe (matérielle)	50	52	100,4 %	L'activité a eu lieu
2	Assistance médicale	11	11	100%	L'activité a eu lieu
3	Réintégration familiale des victimes	40	50	125%	L'activité a eu lieu
4	Sensibilisation des victimes de la traite	30	25	83%	L'activité a eu lieu
5	Formation en métiers en faveur des victimes	40	40	100%	Toutes les bénéficiaires des formations ont reçu cette assistance
6	Fournir le complément en équipements pour 40 victimes de la traite pour permettre au lauréat de commencer leurs AGR	40	40	100%	L'activité a été faite
TAUX MOYEN D'EXECUTION					101,4%

Ce taux de réalisation a été atteint grâce aux éléments suivants :

- La stratégie d'introduire les fiches de sensibilisation de masse parmi les bénéficiaires directs de nos sensibilisations ou formations
- L'implication et responsabilisation des leaders communautaires formés ou sensibilisés dans la sensibilisation et rapportage
- Le travail de sensibilisation des chefs de colline et de zones lors des travaux communautaires et autres réunions publiques
- Le travail de sensibilisation des responsables religieux dans les cultes et ou autres rassemblements
- Les élèves en vacances qui participent aux activités communautaires tel que le traçage des routes et caniveaux
- La bonne collaboration avec l'équipe projet de l'OIM
- Le dynamisme et le travail en synergie de l'équipe projet
- La présence des points focaux dans toutes les communes
- Le caractère fédérateur de la FENADEB

Au cours de la mise en œuvre de ce projet, même si la FENADEB a pu atteindre ces résultats ci-haut rapportés, elle n'a pas manqué de contraintes dans ses opérations. La première contrainte était le

manque de fonds suffisants pour pouvoir étendre les actions de formations et de sensibilisations dans toutes les communes et collines du pays

- L'apparition du Covid-19 qui a frappé le monde et qui a perturbé nos activités surtout celles exigeant la présence de plusieurs personnes
- Le manque de formation en monitoring pour certaines personnes qui pourraient faire le monitoring des cas de traite

Au cours de la période de rapportage, la FENADEB a fortement contribué au Renforcement de la réponse nationale à la prévention de la traite des personnes, à la protection des victimes et aux poursuites judiciaires au Burundi malgré les contraintes énumérées ci haut.

D. Projet Ejo financé par les fonds de l'Agence Française de Coopération via Play International

Depuis Avril 2019, la FENADEB a signé une convention de partenariat avec l'ONG française dénommée PLAY International. Ce partenariat a été conclu dans le cadre du projet Accès et Maintien à l'école des Enfants grâce à la playdagogie, AMEP dont l'objectif est de faciliter l'accès et le maintien des enfants burundais à l'école grâce à une méthodologie de pédagogie active basée sur le sport appelée « Playdagogie ». AMEP a donné naissance au projet 'Twige Neza' qui a démarré en janvier 2020 et qui continue à être mis en œuvre jusqu'aujourd'hui.

Lors de cette deuxième phase d'implantation, une identification des ONGs locales qui seront partenaires dans le ciblage des bénéficiaires sur le terrain a été réalisée dans les zones d'intervention de Play International et une étude sur les besoins et les procédures de référencement a aussi été réalisée conjointement par Play International et la FENADEB. Des ateliers de Co création des programmes de terrain ont été organisés et des séances de vulgarisation de la méthodologie d'apprentissage par les jeux 'Playdagogie' ont été conjointement faites les zones du nord de la mairie de Bujumbura.

Au mois de Mai 2021, des descentes de sensibilisation et de plaidoyer pour le maintien et le retour des enfants à l'école, ont été effectuées par le personnel de la FENADEB dans les communes de Gisuru, Nyabitsinda de la province de Ruyigi

E. Activités de plaidoyer en faveur des enfants et des victimes de la traite des personnes

Durant l'exercice couvert par le présent rapport, FENADEB a continué son plaidoyer en faveur des enfants et des victimes de la traite des personnes sous diverses formes, notamment : les notes de plaidoyer, l'assistance judiciaire, les communiqués de presse, les conférences publiques, etc.

F. Activités internes

Pendant la mise en œuvre de son programme, des réunions mensuelles pour la planification et évaluation des activités ont été régulièrement tenues et des réunions du noyau technique ont également eu lieu. trois réunions du comité exécutif ont été organisées.

Ces activités vont en rapport avec le Plaidoyer, la sensibilisation, lobbying et media

La fédération a mené plusieurs activités de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir le respect des droits des enfants dans la communauté. Elle a utilisé les moyens et les canaux différents y compris des notes confidentielles selon les cas en présence. Dans la plupart des cas, les réparations ont eu lieu à la suite du plaidoyer mené par la fédération de façon responsable et avisée.

Lors des ateliers de réflexion et d'échanges avec les différents partenaires de terrain, les représentants des communautés ont exprimé leurs préoccupations envers le respect des droits de l'enfant au Burundi. Par les échanges, ils ont été informés et avertis sur les différentes violations et la façon de les combattre.

Les participants aux différentes rencontres organisées par la FENADEB ont pu connaître l'ampleur de la Traite des personnes (dont les enfants) au Burundi, et ont appris comment combattre ce phénomène et vers qui rapporter des cas suspects dans leur entourage.

Plusieurs sorties médiatiques ont été effectuées pour, soit alerter sur des violations qui surgissaient, soit rappeler l'engagement de tout en chacun à lutter pour le respect des droits de l'homme en général et ceux des enfants en particulier.

Les media qui ont beaucoup accompagné les activités de la FENADEB sont entre autres les radios publiques et privées émettant sur le territoire national et à l'étranger, les journaux en ligne, les magazines, les réseaux sociaux, les maisons de production audiovisuelles privées et la télévision nationale, ainsi que la presse écrite.

Contraintes opérationnelles en 2021

Même si la FENADEB a pu atteindre ces résultats ci-haut rapportés, elle n'a pas manqué de contraintes dans ses opérations. La première contrainte était le manque de fonds suffisants pour répondre à certaines demandes exprimées par les enfants ou leurs parents et tuteurs légaux ou informels. L'appui à l'assistance légale pour répondre aux violations d'ordre relevant du droit civil pourrait répondre à cette contrainte.

La deuxième contrainte est subséquente à la première et concerne le manque de soutien institutionnel permanent pour réaliser certaines activités ne relevant pas des projets appuyés par les bailleurs externes. Ceci répondra aux besoins dont les dépenses ne sont pas éligibles par les différents bailleurs mais qui sont régulièrement rapportés dans les communautés.

Enfin, la peur du COVID-19 a aussi impacté certaines activités, particulièrement les sensibilisations de masses et d'autres activités exigeant la présence de plusieurs personnes.

G. Conclusion

Au cours de l'année 2021, la situation des droits de l'enfant au Burundi est demeurée préoccupante au regard du nombre élevé d'enfants qui ont subi différentes formes de violations de leurs droits dans toutes les provinces du pays. Les points focaux de la FENADEB ont rapporté 1258 cas d'enfants victimes de différentes violations dont une bonne partie se commettent dans leurs communautés et familles, par des personnes qui sont souvent bien connues par l'enfant dont souvent ses propres parents. Cette multiplication des violences en milieu familial qui, naguère était considéré comme l'environnement le plus sécurisé pour l'enfant, souligne le besoin pour les intervenants d'ajuster leurs actions de protection afin de promouvoir un environnement familial protecteur.

Dans la mesure du possible, les victimes identifiées ont été référées aux services d'assistance. La traite des personnes, qui touche un nombre élevé de victimes (766 cas identifiés), présente moins d'accès des victimes à l'assistance parce que les victimes sont souvent localisées dans des endroits non précis. Des mesures préventives s'avèrent nécessaires pour pouvoir contrecarrer ce fléau.

Enfin, nous reconnaissons les efforts des différents partenaires de protection dont le Gouvernement, les agences des Nations Unies, les ONG internationales et locales dans la promotion et protection des droits des enfants au Burundi. Le soutien technique et financier accordé à la FENADEB lui a permis de réaliser avec succès sa mission au cours de l'année 2021. Néanmoins et comme souligné ci-haut, les besoins en réponse aux droits des enfants restent faramineux et la FENADEB a encore besoin davantage d'appui, particulièrement technique et financier.

.....Fin.....
.....